

273 P NP DM117

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

MISSION IMPOSSIBLE



Mémoire déposé au BAPE
dans le cadre des audiences
sur le développement de l'industrie
des gaz de schiste

C. Kim Cornelissen

Présidente

Bebop et cie

Développement régional et international

Saint-Marc-sur-Richelieu

Le 11 novembre 2010

Le titre de la Commission
Développement durable de l'industrie du gaz de schiste
est un non-sens en soi
un «oxymore».

On cherche à réconcilier une notion
de protection des gens et de l'environnement
avec une industrie qui fait exactement le contraire
parce qu'elle n'est pas entravée par les lois
qui protègent ces gens et leur environnement.

C'est une mission impossible.

Table des matières

LISTE DES RECOMMANDATIONS	5
PARTIE I : CONTEXTE DU MEMOIRE ET EXPERTISE.....	9
CONTEXTE DU MEMOIRE	9
PRESIDENTE BEBOP ET CIE	10
EXPERTISE DE <i>BEBOP ET CIE</i> DANS LA QUESTION DES GAZ DE SCHISTE AU QUEBEC	11
PARTIE II : CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS	14
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE CHEFFE D'ENTREPRISE DE BEBOP ET CIE	15
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE D'EX-COORDONNATRICE D'UN RESEAU D'ELUES MUNICIPALES ET A TITRE D'EX-ELUE (1998-2005)	18
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE DIPLOMEE D'UNE MAITRISE EN ETUDES URBAINES ET D'UN BACCALAUREAT EN URBANISME	20
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE VICE-PRESIDENTE DE L'AQLPA.....	21
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE RESIDENTE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU.....	23
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE QUEBECOISE ET MERE D'UN ADO DE 17 ANS.....	26
CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE RECIPIENDAIRE DU PRIX 2008 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE DU QUEBEC	28
CONCLUSION.....	31
ANNEXE : CURRICULUM VITAE.....	32

Même après avoir consacré des centaines d'heures de lecture, d'analyse et de rencontres, il n'est pas possible de trouver une solution viable pour le gaz de schiste, les éléments suivants demeurant insolubles:

- Les quantités d'eau employées pour la fracturation alors que celle-ci devient plus rare et de moins bonne qualité
- La détérioration de la qualité de l'eau et son enfouissement *ad vitam aeternam* sans inspection ultérieure ni méthodes pour parer aux risques possibles de contamination
- La qualité de l'air et les risques d'évasion du sulphure d'hydrogène (H₂S) et du méthane sans mesures adéquates de capture et neutralisation de ces deux gaz
- La détérioration du paysage local par son industrialisation aléatoire sans possibilité de refus pour les propriétaires, les MRC et les municipalités
- La perte de toute forme de démocratie, tant représentative que participative
- L'impact sur les émissions de GES et sur le climat en général alors que les cibles à atteindre constituent déjà un défi considérable
- Le principe des redevances, qui constitue selon moi une forme de vol organisé et légitimé, puisque l'ensemble du sous-sol appartient au public et non 10, 12,5 ou 50 %
- L'impact négatif sur le développement des énergies renouvelables, dont le biogaz et le biométhane alors que le gaz de schiste peut être avantageusement remplacé par diverses autres types d'énergies renouvelables

Liste des recommandations

A TITRE DE CHEFFE D'ENTREPRISE DE BEBOP ET CIE

- Ne pas permettre d'exploration ou d'exploitation tant qu'il ne sera pas démontré :
 - que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste ne nuit pas aux entreprises déjà implantées en milieu rural, entre autres pour le tourisme, incluant le tourisme durable et l'agro-tourisme, les garderies en milieu familial, l'agriculture céréalière, les animaux de ferme, les chevaux, les vergers et les pépinières
 - que les milieux naturels ne seront pas adéquatement protégés
 - que des solutions ne seront pas apportées pour que les emplois majoritairement masculins ne nuisent pas aux emplois majoritairement féminins.
- Exiger que les promoteurs des projets gaziers déposent un plan de développement **quinquennal** pour les sites qu'ils comptent exploiter, incluant la localisation des puits, le nombre de puits par plate-formes et l'espacement entre chaque puits et chaque plateforme, les périodes de travail intense, la hauteur et distance des torchères, ainsi que la quantité totale d'eau qui sera utilisée. Le plan de développement doit indiquer également où et comment l'eau sera traitée, ainsi que les additifs chimiques qu'elle compte employer. Le plan quinquennal doit également contenir une section sur les risques (voir section suivante) et les garanties financières complètes en cas d'accident.

A TITRE D'EX-COORDONNATRICE D'UN RESEAU D'ELUES MUNICIPALES ET A TITRE D'EX-ELUE (1998-2005)

- Exiger que la Loi sur les Mines intègre l'obligation pour l'industrie du gaz de schiste de se conformer aux divers processus réglementaires des municipalités et des MRC.
- Exiger que les riverains des projets donnent leur pleine acceptation et que chaque projet soit soumis à un processus référendaire municipal.
- Exiger que les projets gaziers soient intégrés aux schémas de couverture de risque des MRC, incluant les risques de feux et d'explosion, la contamination de la nappe phréatique ou de l'eau en surface, mais également les risques routiers.
- Exiger que les promoteurs des projets gaziers déposent un plan de développement **quinquennal** pour les sites qu'ils comptent exploiter, incluant la localisation des puits, le nombre de puits par

plate-formes et l'espacement entre chaque puits et chaque plateforme, les périodes de travail intense, la hauteur et distance des torchères, ainsi que la quantité totale d'eau qui sera utilisée. Le plan de développement doit indiquer également où et comment l'eau sera traitée, ainsi que les additifs chimiques qu'elle compte employer. Le plan quinquennal doit également contenir une section sur les risques (voir section suivante) et les garanties financières complètes en cas d'accident.

A TITRE DE DIPLOMÉE D'UNE MAITRISE EN ETUDES URBAINES ET D'UN BACCALAUREAT EN URBANISME

Contexte : *Diplôme de baccalauréat en urbanisme, École des Sciences de la gestion, UQAM, 1998*

- Exiger que l'industrie du gaz de schiste soit tenue de respecter les mêmes lois que celles qui prévalent pour les autres usages du territoire, y compris la réglementation municipale et celle des MRC, mais également les divers processus liés à cette réglementation.

A TITRE DE VICE-PRESIDENTE DE L'AQLPA

- Exiger des compagnies qu'elles effectuent une surveillance continue afin de détecter le H₂S, et ce, **tant lors du creusage des puits que lors des opérations subséquentes.**
- Exiger des compagnies qu'elles garantissent que des équipements de désulfuration sur les lieux et que des mesures de sécurité soient en place pour neutraliser immédiatement le H₂S si celui-ci est détecté.

A TITRE DE RESIDENTE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

- Arrêter tous travaux de forage d'exploration tant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) n'aura pas les moyens de prendre des décisions sur l'ensemble de la problématique agricole – y compris les questions de protection de l'air et de l'eau, la contamination du sol et les risques d'accidents et d'explosion
- Arrêter tous travaux de forage d'exploration tant que les humains ne seront pas protégés adéquatement, de même que leurs propriétés.
- Arrêter tous travaux de forage d'exploration tant qu'il ne sera pas démontré, preuves à l'appui, que la présence de puits de forage n'a pas d'incidence sur la capacité des gens de vendre leur

propriété, ou à éviter que celle-ci subisse une baisse de l'évaluation municipale.

A TITRE DE QUEBECOISE ET MERE D'UN ADO DE 17 ANS

- Faire une évaluation de la possibilité pour le Québec d'être leader dans les énergies renouvelables, en tenant compte entre autres de la production hydro-électrique pour soutenir l'implantation du transport électrique (automobiles et transport en commun) afin de soulager ceux-ci des combustibles fossiles.
- Travailler de concertation avec la société civile pour refaire un débat sur l'énergie, à la lumière des événements récents ; y inclure de la formation et de la sensibilisation pour les jeunes afin que ceux-ci puissent faire pleinement partie du débat.
- Évaluer les impacts négatifs de l'industrie du gaz de schiste sur un horizon minimum 20 ans, à la lumière de la vision des dires de l'industrie et du gouvernement, et en considérant les impacts financiers, environnementaux et sociaux globaux. Utiliser les 16 principes de la Loi sur le développement durable à cette fin.

A TITRE DE RECIPIENDAIRE DU PRIX 2008 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE DU QUEBEC

- Demander une prolongation de la durée du mandat du BAPE afin de pouvoir entendre les spécialistes des Etats-Unis qui remettent en question l'industrie du gaz de schiste pour des questions de santé environnementale et autres éléments de développement durable :
 - Dre Theo Colborn, professeure émérite de l'Université de Floride, à Gainesville, Floride. <http://www.endocrinedisruption.com/>
 - Lisa Sumi, consultante en environnement et détentrice d'une maîtrise en Sciences de l'Université de Toronto. www.earthworksaction.org
 - Ron Bishop, professeur et détenteur d'un doctorat en biochimie, Collège de Oneonta, New-York <http://www.oneonta.edu/academics/chemistry/Faculty.html>
 - Josh Fox, réalisateur du film Gasland : <http://gaslandthemovie.com/>
- Demander une troisième phase à la Commission actuelle du BAPE afin que soit réalisée une étude comparative complète de la filière de gaz de schiste et des énergies renouvelables, incluant la question des emplois, des risques, des impacts sur l'environnement (entre autres sur l'air et l'eau), du respect des cibles d'émissions de gaz à effet de serre, des impacts sur les

autres activités du territoire, sur la capacité d’agir des municipalités et des MRC, ainsi que des impacts sur la santé des populations.

- Revoir la question des redevances en fonction de la perte nette de la valeur du sous-sol pour le Québec et non en fonction des profits du faible pourcentage que pourraient apporter les redevances.

Partie I : Contexte du mémoire et expertise

Le document est séparé en deux parties principales : la partie I, qui mentionne le contexte de la rédaction du mémoire ainsi que l'expertise de Bebop et cie dans la question des gaz de schiste et la partie II, qui fait état de constatations et de recommandations, à partir de divers angles.

Contexte du mémoire

Le mémoire présenté ici par Bebop et cie est effectué dans le cadre d'une Commission du BAPE dont le mandat est de définir des balises sur l'industrie du gaz de schiste. Tel qu'il sera démontré, il est de l'ordre de la démagogie que de penser que cette industrie est viable, vivable et équitable. Il ne s'agit pas de s'opposer à un projet pour s'y opposer mais la recherche effectuée depuis maintenant 18 mois ne fait que renforcer cette évidence. Le simple fait que le BAPE n'ait pas reçu le mandat d'étudier la pertinence ou non de cette industrie est déjà éloquente à cet égard. Le mémoire a été intitulé « mission impossible » parce que les problèmes environnementaux, économiques et sociaux liés à l'industrie du gaz de schiste sont si complexes et si importants ; il est impossible de réconcilier protection de l'environnement et des milieux locaux avec l'industrie du gaz de schiste, d'où le tollé qui prévaut en ce moment au Québec.

J'ai beaucoup de respect pour le BAPE, je crois qu'il s'agit d'une institution importante pour définir les balises des activités sur le territoire afin de protéger l'environnement. Je suis toutefois très inquiète de l'impact du mandat de cette Commission sur la réputation du BAPE en général. Non pas en raison des commissaires, dont j'ai pu apprécier le travail lors de la première phase des audiences, mais bien davantage parce que cette Commission du BAPE – que l'AQLPA avait demandée le 28 septembre 2009 déjà – est investie d'un mandat tronqué qui nuira à son travail et qui s'avérera plus ou moins bidon. C'est faire offense à la qualité des ressources professionnelles impliquées et cela ne fait que confirmer qu'on essaie de faire accepter au Québec l'inacceptable, c'est-à-dire une industrie que certains surnomment avec sarcasme « le gaz de **schisme** ». C'est malheureusement un jeu de mots qui s'avère très près de la réalité que nous vivons.

J'espère que le BAPE aura le courage de démontrer qu'un mandat tronqué ne peut s'avérer conclusif pour le Québec et que celui-ci bénéficie enfin d'une Commission qui aurait un mandat générique sur l'industrie du gaz de schiste. D'où la demande généralisée de demander un moratoire sur l'industrie du

gaz de schiste et ce mandat générique complet sur l'impact de l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

Il est vrai qu'une telle situation risque de créer des problèmes à l'industrie elle-même – qui n'a pas avantage à ce que l'on analyse de trop près l'impact de ses activités sur le développement durable. Celle-ci ne peut survivre qu'en profitant de laxisme réglementaire et de déficit démocratique essentiel pour donner l'illusion aux actionnaires que le Québec est très favorable à cette industrie, comme le dit le gouvernement.

Or, c'est un Québec en santé qui devrait être la priorité absolue de celles et ceux qui la représentent.

Bonne lecture !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kim Cornelissen', written in a cursive style.

Kim Cornelissen

Présidente Bebop et cie

Note : ce mémoire s'inscrit en complémentarité de celui de l'AQLPA et du Regroupement Mobilisation Gaz de schiste, auxquels idées j'adhère totalement.

Expertise de *Bebop et cie* dans la question des gaz de schiste au Québec

Je travaille sur la question des gaz de schiste depuis le printemps 2009. Je dois rendre hommage à Johanne Dion, membre fondatrice des AmiEs du Richelieu, qui a été des plus visionnaires en publiant un article sur ce sujet au printemps 2009, dans le livre du groupe Maîtres chez nous 21^e siècle (MCN21).

Personnellement, en avril 2009, à titre de membre du conseil d'administration de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et en collaboration avec Stratégies énergétiques (SÉ), je me suis intéressée davantage sur la question du gaz de schiste lors de l'analyse du plan d'approvisionnement de la cause tarifaire 2010-2011 de Gaz Métro. La cause tarifaire précédente, 2009-2010¹ n'est fait aucune mention.

Dans la cause tarifaire 2009-2010 mentionné de concert avec le méthane de houille, selon une description peu détaillée et parlait du gaz de schiste américain. Très peu d'information était alors disponible sur le sujet au Québec. Nous avons toutefois fait une recherche exhaustive dont les résultats et les recommandations ont été publiés dans la preuve de SÉ-AQLPA telle que déposée à la Régie de l'énergie dans le dossier R-3690-2009².

Pendant l'été, nous avons appris que la compagnie Molopo s'apprêtait à forer à Saint-Marc-sur-Richelieu, où j'habite.

Le 24 septembre 2009, je faisais partie de la délégation de l'AQLPA qui a informé le sous-ministre Charles Larochelle, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ainsi que Lisa Lavoie, attachée politique de la ministre Line Beauchamp, de la problématique des gaz de schiste.

Le 28 septembre 2009, l'AQLPA faisait une conférence de presse pour sensibiliser la population aux gaz de schiste et à son impact sur les milieux, la qualité de l'air et de l'environnement en général. Nous avons alors demandé un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste, de même qu'une

¹ Cote de la Régie de l'énergie : R-3662-2008 www.regie-energie.qc.ca

² **Kim CORNELISSEN et Jacques FONTAINE.** *La planification des approvisionnements et la demande chez Gaz Métro.* Preuve de SÉ-AQLPA dans la requête de Gaz Métro R-3690-2009. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3690-09/mainPreuvesInterv_3690-09.htm Section C-2-8 SÉ-AQLPA-2, document 1 (16 juillet 2009).

commission générique du BAPE, étant donné l'absence de réglementation et de connaissances sur cette question.

En octobre 2009, c'est suite à un appel téléphonique fait à une spécialiste du gaz naturel et du biogaz à New-York (groupe *Energy Vision*) que nous avons communiqué avec les groupes environnementaux américains qui travaillaient déjà sur le gaz de schiste. Dès le début des discussions, il a semblé très clair qu'il s'agissait d'une industrie naissante et problématique, où l'incertitude fait partie du quotidien et très dérangeante pour les milieux locaux, en particulier les milieux ruraux. Nous avons alors renforcé notre expertise à partir des groupes citoyens ou environnementaux, de mêmes que des universitaires et des journalistes d'enquête qui ont communiqué avec SÉ-AQLPA. Nous avons complété cette expertise avec celle de la Colombie-Britannique et du Québec, au fur et à mesure des événements.

En octobre 2009 également, j'ai informé monsieur Jean Murray, devenu maire de Saint-Marc le 1^{er} novembre 2009, de l'impact possible de forages à Saint-Marc-sur-Richelieu. Une fois élu, celui-ci a pris le dossier très au sérieux et a effectué plusieurs démarches d'information et de consultation avec divers groupes de la municipalité et les intervenants dans ce dossier. Le conseil municipal a voté plusieurs résolutions visant à protéger l'intégrité du territoire de Saint-Marc, et a convaincu la MRC Vallée du Richelieu de faire de même.

À titre de représentante de l'AQLPA, j'ai été invitée par le conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu à assister comme personne-ressource à une rencontre d'information où Molopo a été invité ainsi qu'une autre par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). En plus du conseil municipal, le comité consultatif d'urbanisme, le comité consultatif en environnement ainsi que l'attachée du député Stéphane Bergeron et le représentant du député Luc Malo ont assisté à ces deux rencontres. J'ai fourni au conseil municipal les questions pertinentes qui sont de la juridiction d'un conseil municipal comme prémisses de discussions, et ce, tant avec Molopo qu'avec le MRNF.

Les personnes présentes ont été frappées par le fait que l'information alors offerte par Molopo et le MRNF étant fort semblables et minimisaient de façon importante les risques associés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste. Cette non-reconnaissance des risques a convaincu l'AQLPA et le Regroupement Mobilisation gaz de schiste d'écrire un document afin de répondre au besoin croissant d'une expertise qui ne soit pas issue de l'industrie. À titre de membre du conseil d'administration de l'AQLPA, de résidente et de personne-ressource pour le Regroupement Mobilisation gaz de schiste, j'ai participé amplement à la rédaction de ce mémoire, dont l'auteur principal est Pierre Batellier,

coordonnateur développement durable et responsable pédagogique du DESS développement durable, HEC Montréal. Ce document s'intitule « **Québécoises et Québécois, dormons-nous au gaz... de schiste ?** » et a été largement diffusé.

J'ai également discuté des questions de gaz de schiste au niveau international avec des spécialistes du biogaz/gaz naturel en Suède, un représentant du ministère des ressources naturelles au Maroc et des responsables de l'environnement de la Californie. Alors que le sujet est, pour ainsi dire, encore inexistant en Suède, les gens du Maroc et des États-Unis sont déjà confrontés avec cette réalité.

J'ai participé également à quelques rencontres avec le MRNF et le MDDEP sur cette question afin de trouver des solutions, qui s'avèrent jusqu'ici peu fructueuses.

Enfin, j'ai déjà donné plusieurs conférences sur le sujet, en faisant ressortir le fait que l'alternative – biogaz et autres énergies renouvelables – est beaucoup plus intéressante que le gaz de schiste en lui-même. J'encourage le BAPE à demander une comparaison multi-sectorielle entre l'industrie du gaz de schiste et les énergies renouvelables : tout comme la Suède – l'un des pays les plus compétitifs au monde – l'a compris, c'est beaucoup plus payant d'agir en faveur de l'environnement que de la détruire. Il est grand temps que nous suivions cet exemple, plutôt que l'exemple américain du *business as usual*.

Partie II : Constatations et recommandations

Pour comprendre la multiplicité des enjeux liés à l'industrie du gaz de schiste, j'ai pris une approche multi-disciplinaire. Le débat des gaz de schiste n'est pas un débat entre écologistes et industriels, bien que la question de la protection de l'environnement soit majeure dans ce dossier. Il s'agit ici d'un véritable débat sur le développement durable de la société québécoise.

C'est la raison pour laquelle le mémoire est rédigé sous forme de constatations spécifiques à divers angles, et ce, afin de mieux faire ressortir le caractère écosystémique du dossier. Ce mémoire vise en effet à présenter la problématique sous divers aspects, à la lumière de mon expérience personnelle et professionnelle. Le même modèle est appliqué à chacune des sous-sections suivantes : une brève description du contexte de l'expertise ou de l'expérience personnelle, les constatations ainsi que la ou les recommandation(s).

Il est à noter que les constatations personnelles sont tout aussi importantes que les constatations de type professionnel. Cette façon de faire est essentielle dans le débat actuel dans le gaz de schiste, et pour ce qui est du développement de l'énergie en général. L'échec de nombreux projets énergétiques (ex : éthanol) ou leur difficile implantation (ex : éolien) est dû en bonne partie à une non-acceptabilité sociale de ceux-ci, il convient de tenir compte des aspects personnels, qui revêtent une importance capitale, les choix énergétiques étant nombreux mais la hiérarchie en fonction de la plus grande acceptabilité sociale s'avère pour ainsi dire inexistante.

Les recommandations sont, quant à elles, complémentaires d'un sujet donné à l'autre.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE CHEFFE D'ENTREPRISE DE BEBOP ET CIE

Contexte : *Propriétaire de Bebop et cie, fondée en 1992. Entreprise oeuvrant dans le développement régional et international, dans les domaines suivants (non exclusif) :*

- Développement durable*
- Liens entre le Québec et la Suède*
- Égalité entre les femmes et les hommes*
- Énergie, biogaz et transport*

Bebop et cie agit à titre de ressource pour réseauter, informer et documenter ses clients tant publics que privés à l'aide de formations, d'articles, de conférences, de mémoire et de soutien à la planification stratégique et au réseautage international. www.bebopetcie.com

Constatation :

1. Le développement de l'industrie du gaz de schiste nuit aux entreprises.

L'exploration et l'exploitation des gaz de schiste n'implique pas de considérer l'impact négatif qu'il peut avoir sur les autres entreprises.

Tourisme: de par l'absence totale de planification des démarches, il devient impossible, par exemple, pour une entreprise de tourisme ...

- a. d'organiser des visites internationales tout en pouvant être assurée que le séjour de la clientèle ne sera pas troublé par l'exploration du gaz de schiste, ce qui tuerait ce type d'activités ;
- b. de développer une planification saisonnière pour les cabanes à sucre, les écuries, les gîtes du passant, etc. qui soit possible en dehors des périodes de forage et d'exploration.

Dans le cas de mon entreprise, cela remet en question un volet important de mon plan d'action, soit le développement de visites de la part d'éco-municipalités suédoises. Ce projet est donc abandonné, puisqu'il est impossible de prévoir avec exactitude les activités de forage et que la présence de puits de forage – un usage industriel qui va à l'encontre de la vision des éco-municipalités, aurait pour effet de réduire ma crédibilité auprès de mes partenaires suédois. Cela pourrait avoir un impact sur d'autres activités complémentaires de mon entreprise.

Garderies en milieu familial: aucun parent n'acceptera que leurs enfants soient gardés à proximité d'un ou de puits de gaz de schiste. Or, la santé et le mieux-être de nos enfants passe avant l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste. D'ailleurs, une garderie ou un centre de la petite enfance ne peut pas s'implanter à côté de zones de risques ; pourquoi le contraire est-il accepté ?

Immobilier: des ventes de maisons ont été annulées à Saint-Marc-sur-Richelieu parce qu'un puits est prévu. Ce n'est qu'un début. On ne peut pas demander aux gens de s'installer dans un

milieu perturbé par un usage industriel intensif mais il est tout aussi aberrant que les gens ne puissent plus vendre leur propriété, et ce pour ces mêmes raisons.

Agriculture: source d'emplois et de revenus majeurs pour le Québec, l'agriculture et les pépinières sont menacées par l'utilisation des terres et de l'eau à des fins d'exploration et d'exploitation de gaz de schiste. Les risques sont beaucoup trop grands et les quantités d'eau beaucoup trop importantes pour qu'on permette une activité qui, encore une fois, met en péril une autre industrie – cette fois-ci une industrie essentielle à notre survie.

Emplois liés aux milieux naturels: l'archipel des îles de Sorel, le pourtour du Mont-Saint-Hilaire et les rares et précieux boisés montérégiens sont menacés par le gaz de schiste, comme bien d'autres endroits au Québec d'ailleurs. C'est comme si le travail acharné de beaucoup de gens – souvent bénévoles mais également des ressources professionnelles et expertes – pour protéger l'environnement ne valait rien ou tout au moins, passait après l'industrie gazière.

Il s'agit de quatre exemples d'activités majeures dans les milieux ruraux, et qui sont le plus souvent interdépendants. Ces usages sont implantés et reconnus dans les schémas d'aménagement et les plans d'urbanisme des municipalités. Non seulement ils s'intègrent dans le tissu social rural, mais ils en font partie intégrante depuis bien longtemps.

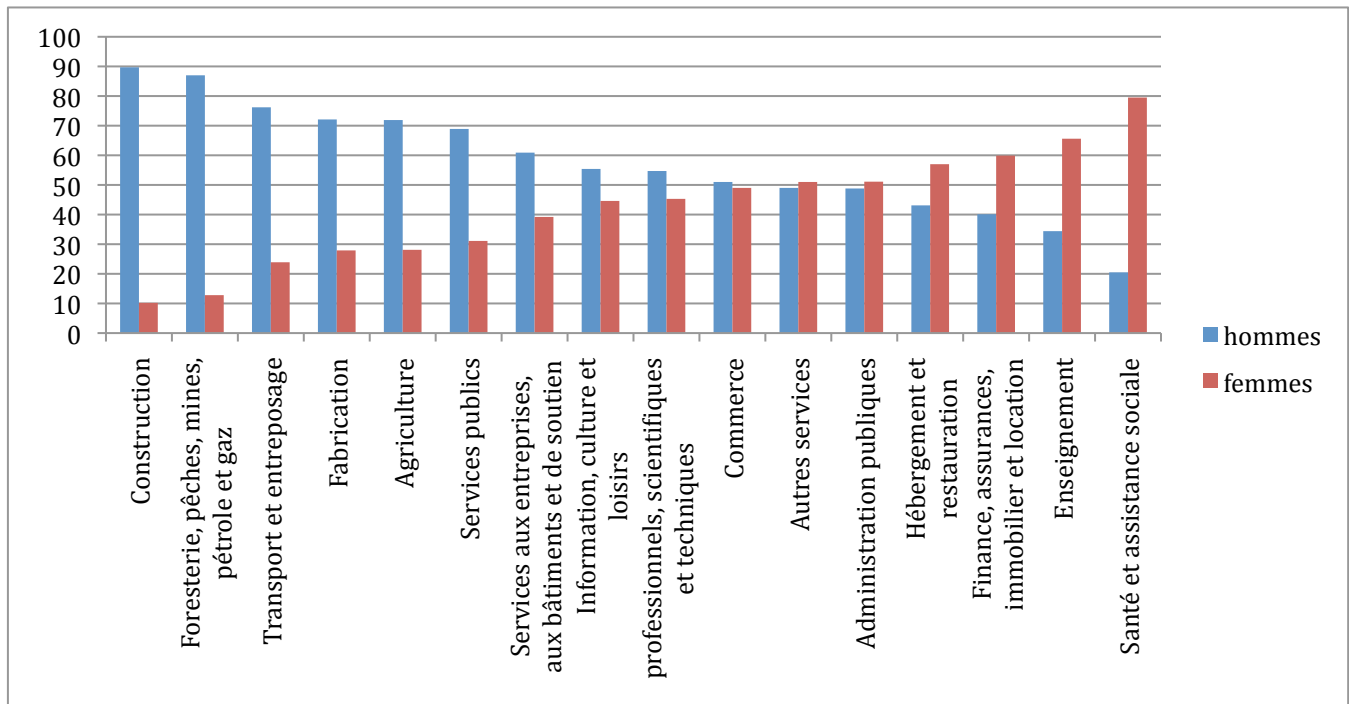
Emplois presque exclusivement masculins

On ne peut passer sous silence le fait que les emplois que pourrait créer l'industrie des gaz de schiste sont presque exclusivement de nouveaux emplois fortement masculins (source) alors que les emplois qui sont menacés sont très majoritairement des emplois féminins établis. Le ratio homme/femmes dans les emplois du secteur gazier sont de l'ordre de neuf emplois masculins pour un emploi féminin (voir tableau ci-après)³. Comment le gouvernement, qui s'est doté d'une politique d'égalité entre les hommes et les femmes en 2006, peut-il justifier de pénaliser les femmes – dont les emplois sont déjà bien établis – pour favoriser des emplois d'hommes, dont plusieurs ne sont même pas destinés à des Québécois ?

3

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/cat_profs_sectr_activ/professions/pop_active/i1_5_2005.htm

Tableau 1 Ratio hommes/femmes selon les catégories d'emploi, en pourcentage 2005ⁱ



Recommandations :

- Ne pas permettre d'exploration ou d'exploitation tant qu'il ne sera pas démontré :
 - que l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste ne nuit pas aux entreprises déjà implantées en milieu rural, entre autres pour le tourisme, incluant le tourisme durable et l'agro-tourisme, les garderies en milieu familial, l'agriculture céréalière, les animaux de ferme, les chevaux, les vergers et les pépinières
 - que les milieux naturels ne seront pas adéquatement protégés
 - que des solutions ne seront pas apportées pour que les emplois majoritairement masculins ne nuisent pas aux emplois majoritairement féminins.
- Exiger que les promoteurs des projets gaziers déposent un plan de développement **quinquennal** pour les sites qu'ils comptent exploiter, incluant la localisation des puits, le nombre de puits par plate-formes et l'espacement entre chaque puits et chaque plateforme, les périodes de travail intense, la hauteur et distance des torchères, ainsi que la quantité totale d'eau qui sera utilisée. Le plan de développement doit indiquer également où et comment l'eau sera traitée, ainsi que les additifs chimiques qu'elle compte employer. Le plan quinquennal doit également contenir une section sur les risques (voir section suivante) et les garanties financières complètes en cas d'accident.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE D'EX-COORDONNATRICE D'UN RESEAU D'ELUES MUNICIPALES ET A TITRE D'EX-ELUE (1998-2005)

Contexte : *Ex-coordonnatrice du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) de 2001 à 2009. Le RÉMME est le seul réseau structuré de mairesses et conseillères au Canada.*

Le RÉMME offre des formations, du réseautage ainsi qu'un colloque annuel. à titre de ressource pour réseauter, informer et documenter ses clients tant publics que privés à l'aide de formations, d'articles, de conférences, de mémoire et de soutien à la planification stratégique et au réseautage international. www.bebopetcie.com

Constatation : Le développement actuel de l'industrie du gaz de schiste se fait dans un mépris total de la démocratie municipale, ce qui constitue un dangereux précédent pour le Québec. Le système municipal date de 1855 et s'est peaufiné au fil du temps. Si de nombreux problèmes existent encore et que celui-ci demande à être réformé afin de retrouver une légitimité affaiblie par les scandales et le pouvoir trop important des mairesses et des maires par rapport aux conseils municipaux ou à d'autres instances décisionnelles, la Loi sur les Mines nie, quant à elle, tout le processus démocratique municipal. Il s'agit d'une Loi totalement injuste et qui nuit à l'exercice de la démocratie, en accordant des privilèges sans possibilité de s'y opposer, et ce, malgré lorsqu'il y a risque pour les biens, la propriétés et surtout, l'environnement et les gens.

Il n'existe également aucune réglementation sur la distance entre les puits ou, pire encore, les plateformes multi-puits, aucune réglementation sur l'infrastructure de tuyaux qui se développe en sous-sol, aucune réglementation sur l'impact de ces activités sur la stabilité du sol, aucune mesure de compensation dans le cas de bris routiers, d'aqueducs ou d'infrastructures de traitement des eaux usées. Les municipalités ont agi avec sagesse en refusant d'accepter les eaux usées (recommandation de l'UMQ), de vendre de l'eau pour des projets de forage (Saint-Hyacinthe) ou en demandant un moratoire ou un BAPE générique. Il n'existe pas non plus aucune réglementation pour ce qui est de la hauteur maximum des perceuses ou des torchères, la construction de chemin d'accès, les bassins de décantation ou la distance entre chaque puits.

La Loi sur les mines ne tient pas compte non plus du règlement sur les nuisances ni du schéma de couverture de risques des MRC.

Recommandations :

- Exiger que la Loi sur les Mines intègre l'obligation pour l'industrie du gaz de schiste de se conformer aux divers processus réglementaires des municipalités et des MRC.

- Exiger que les riverains des projets donnent leur pleine acceptation et que chaque projet soit soumis à un processus référendaire municipal.
- Exiger que les projets gaziers soient intégrés aux schémas de couverture de risque des MRC, incluant les risques de feux et d'explosion, la contamination de la nappe phréatique ou de l'eau en surface, mais également les risques routiers.
- Exiger que les promoteurs des projets gaziers déposent un plan de développement **quinquennal** pour les sites qu'ils comptent exploiter, incluant la localisation des puits, le nombre de puits par plate-formes et l'espacement entre chaque puits et chaque plateforme, les périodes de travail intense, la hauteur et distance des torchères, ainsi que la quantité totale d'eau qui sera utilisée. Le plan de développement doit indiquer également où et comment l'eau sera traitée, ainsi que les additifs chimiques qu'elle compte employer. Le plan quinquennal doit également contenir une section sur les risques (voir section suivante) et les garanties financières complètes en cas d'accident.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE DIPLOMÉE D'UNE MAÎTRISE EN ÉTUDES URBAINES ET D'UN BACCALAUREAT EN URBANISME

Contexte : *Diplôme de baccalauréat en urbanisme, École des Sciences de la gestion, UQAM, 1998*
Diplôme de maîtrise en études urbaines, École des Sciences de la gestion, UQAM, 2009

Constatation : L'industrie des gaz de schiste ne s'appuie sur aucune planification territoriale, que ce soit le respect des distances de centres de la petite enfance ou d'écoles, les limites des trois réserves de la Biosphère, les paysages ruraux précieux ou encore l'intégrité du territoire agricole. L'industrie des gaz de schiste ne respecte aucunement les plans d'urbanisme des municipalités – ou tout autre règlement municipal tel que les règlements de nuisance - ou les schémas d'aménagement des MRC, et les processus d'approbation par les citoyennes et citoyens sont également bafoués.

Développer l'industrie des gaz de schiste en accordant de tels privilèges est dangereux pour le consensus social québécois : pourquoi les gens respecteraient-ils les lois si l'industrie, elle, a tous les droits ? Pourquoi respecteraient-ils les plans d'urbanisme et la réglementation municipale si l'industrie, elle, n'y est pas tenue ? Pourquoi ferait-on des efforts pour préserver l'eau – en n'arrosant pas son asphalte d'entrée – par exemple -, si une seule fracturation équivaut à 10 jours de l'ensemble de la consommation d'eau de la ville de Saint-Hyacinthe, usages résidentiels, commerciaux et industriels agro-alimentaires y compris?⁴

Le développement de l'industrie du gaz de schiste aura un impact dévastateur sur le respect général des règlements municipaux, mais également sur le sens de la justice au Québec ; il est inconcevable de valider une situation où une industrie a des droits qui priment sur l'ensemble des autres usages, actuels et futurs. C'est encourager l'anarchie et la désobéissance civile. C'est rompre le consensus.

Recommandation :

- Exiger que l'industrie du gaz de schiste soit tenue de respecter les mêmes lois que celles qui prévalent pour les autres usages du territoire, y compris la réglementation municipale et celle des MRC, mais également les divers processus liés à cette réglementation.

4

Données fournies par une conseillère municipale de la ville de Saint-Hyacinthe.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE VICE-PRESIDENTE DE L'AQLPA

Contexte : *Vice-présidente de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. Responsables des dossiers de gaz naturel, énergies renouvelables et développement durable.*

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) s'est donnée pour mission de contribuer à la protection de l'air et de l'atmosphère, à la fois pour la santé des humains et des écosystèmes. www.aqlpa.com

Constatation : La santé liée à la qualité de l'air est au cœur des problèmes liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste. L'industrie et le gouvernement ont mentionné maintes fois qu'il n'y avait pas de H₂S dans le méthane, ce qui constitue une préoccupation depuis le début de l'AQLPA. Le H₂S un gaz toxique dont les effets dangereux sur l'environnement et les humains sont bien connus. J'ai joint en annexe une étude sur les effets de celui-ci sur la santé des gens⁵. Je suis prête à accepter que le méthane du schiste d'Utica soit de très bonne qualité et qu'il ne contienne pas de soufre d'hydrogène (H₂S) – nous n'avons pas les moyens de prouver ou de démentir cette affirmation de l'industrie -, mais le problème du H₂S demeure entier pour une autre raison.

Tel que mentionné par le chercheur Ron Bishop, du département de chimie et de biochimie du State University, de New-York :

*« Regarding your question about hydrogen sulfide in Utica shales, all the evidence I've seen indicates that little or no H₂S is found in them. However, to end the answer there would be very misleading. Several of the rock strata between the ground surface and the Utica shales contain hydrogen sulfide, and some of them (especially the "tight" sandstones) tend to have a lot. To reach the Utica formations, one must drill through these layers, and the gases in them can be real nuisances to drillers (and neighbors who live nearby). **So, while it is technically true that little or no hydrogen sulfide is found in Utica shales, it is NOT true that drillers targeting Utica formations don't encounter this gas. In New York State, more than half of such wells produced H₂S before they were cased and completed.** »⁶*

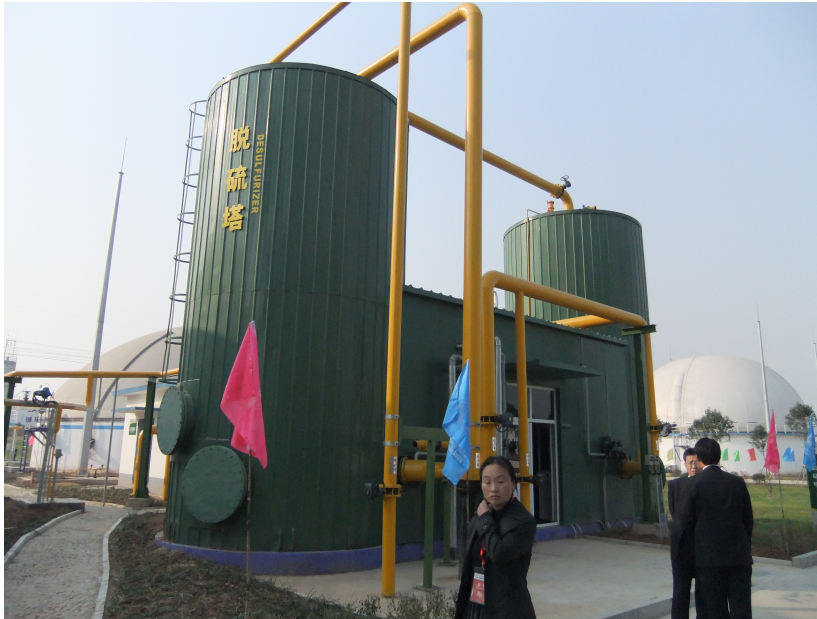
On peut comprendre que l'industrie du gaz de schiste ne mentionne pas cette réalité parce que les équipements de désulfuration sont coûteux et que la situation serait beaucoup plus facile si ce gaz n'était pas présent. Mais, tel que mentionné par ce chercheur, il est trop facile de répondre que le gaz

⁵ **SKRTIC, LANA.** *Hydrogen Sulfide, Oil and Gas, and People's Health. Maîtrise en sciences. Université de Berkeley, Californie, Etats-Unis. Groupe énergie et ressources. Mai 2006.*
<http://erg.berkeley.edu/people/Lana%20Skrtic%20-%20Masters%20Paper%20H2S%20and%20Health.pdf>

⁶ Courriel de Ron Bishop du 26 avril 2010, en réponse à la question suivante que je lui avais posée : « *We've been told by the industry and the government that the UTICA shale contains almost no H₂S; we'd like to get confirmation (or not) from an independent body... Is there some report/study from the State of New York on the content of H₂S in the gas from the Utica shale in the New York State?* »

n'en contient pas, sans préciser les problèmes liés au creusage des puits (et non dans le puits avec le méthane directement). Le H_2S est très fréquent lorsqu'il y a extraction ou production de pétrole, gaz ou même biogaz, d'où l'obligation d'avoir des désulfuriseurs tel que montré avec la photo ci-dessous.

Photo d'un désulfurisateur – usine de biométhane de Anyang, Chine (octobre 2010)



Recommandations :

- Exiger des compagnies qu'elles effectuent une surveillance continue afin de détecter le H_2S , et ce, **tant lors du creusage des puits que lors des opérations subséquentes.**
- Exiger des compagnies qu'elles garantissent que des équipements de désulfuration sur les lieux et que des mesures de sécurité soient en place pour neutraliser immédiatement le H_2S si celui-ci est détecté.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE RESIDENTE DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

Contexte : *Résidente de Saint-Marc-sur-Richelieu depuis le 1^{er} décembre 1990. Propriétaire d'une résidence adossée à un champ où il y a exploitation agricole, appartenant au même propriétaire que celui qui a négocié une entente avec Molopo pour l'installation de puits de forage.*

Constatations : 93 % du territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est zoné agricole et l'agriculture est surtout de type « grandes cultures » et industries laitières. C'est une municipalité où l'équilibre entre le monde agricole et les « rurbains » demeure toujours fragile, d'autant plus que la municipalité a été confrontée à la possibilité de porcheries industrielles qui auraient fortement déstabilisé le territoire.

Il s'agit d'une municipalité où le patrimoine est fort important et dont la valeur moyenne des résidences est élevée. Les terres sont de très haute qualité et très productives.

Hormis le noyau villageois, il existe un sous-noyau résidentiel où je demeure, c'est-à-dire un ancien quartier de villégiature, non loin de l'autoroute 20, où demeure le quart de la population de Saint-Marc (moi, y compris). Ce quartier est entouré des terres qui appartiennent à l'entreprise agricole qui a conclu l'entente avec la compagnie gazière Molopo. Les terres sont cultivées alternativement pour le soya et le maïs et l'attrait de cette rue est le paysage où se retrouve tout à la fois les champs, un boisé, la rivière Richelieu et ses îles, ainsi que les monts Saint-Hilaire et Saint-Bruno, au loin.

La rue de l'Anse, sur laquelle je demeure, a vu se démolir les chalets d'antan pour être remplacés par des résidences luxueuses et les gens prennent grand soin de leur milieu. Je ne vois aucune raison qui justifie que tous cette quiétude soit dérangée par l'exploitation gazière, d'autant plus que les champs agricoles sont de très haute qualité et la terre reconnue comme étant très fertile. De plus, un verger se trouve à proximité ; une mauvaise qualité de l'air ou une contamination de l'eau aurait un impact dévastateur sur la production de celui-ci. Mais également sur les gens qui vivent à proximité. Or, à titre de résidente en milieu rural, rien ne me protège ni ne protège ma famille, mes voisins et voisines.

À la lecture de la décision rendue sur la demande d'autorisation de Molopo à Saint-Marc, il semble très clair que la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) est impuissante face à un cas tel que le forage de gaz de schiste. Comme elle le déclare elle-même:

Cela dit, la Commission ne possède pas pour autant une compétence élargie et la demande dont elle est saisie est examinée dans le respect des dispositions législatives

applicables, sans chercher d'aucune manière à jouer le rôle des instances dont les compétences peuvent avoir été réduites par la Loi sur les mines. (page 8)⁷

Cela dit, et au risque de se répéter, la Commission tient à préciser qu'il n'est pas de sa compétence de statuer sur les besoins en gaz naturel ni sur l'opportunité d'en exploiter des gisements. La compétence de la Commission est de s'assurer d'abord que les aménagements proposés ne peuvent être localisés hors de la zone agricole ou, à défaut, que ceux-ci soient localisés à des endroits de moindre impact pour le territoire et les activités agricoles eu égard aux critères applicables de la Loi. (page 9)

Les conditions liées à l'exploitation du gaz de schiste à Saint-Marc par la CPTAQ démontrent d'ailleurs éloquemment la faible emprise de cet organisme – censé protéger l'agriculture et le milieu agricole – face à une industrie non réglementée :

Sous peine des sanctions prévues par la Loi, l'autorisation est assujettie aux conditions suivantes :

- 1. Elle est valide pour une période de 3 ans à compter des présentes;*
- 2. les mesures d'atténuation et de remise en état des lieux soumises au rapport d'expertise agronomique devront être respectées;*
- 3. en cas d'abandon, le puits devra être coupé à au moins 2 mètres sous la surface du sol;*
- 4. le panneau indicateur réglementaire indiquant la position du forage après l'abandon devra être placé en retrait plutôt qu'il soit soudé au tubage du puits et qu'il nuise au travail du sol. (page 11)*

Ces conditions sont risibles, en comparaison du fait que la décision ne tient aucunement compte des risques des risques inhérents à cette industrie et amplement documentés et, de façon plus pénible encore, le fait qu'il y ait des humains en milieu rural. Comme la CPTAQ ne tient pas compte de nous, qui s'en occupe? De fait, personne. Ni la santé publique, ni la sécurité publique, ni les règlements municipaux ou ceux des MRC. Personne.

Bien sûr, protéger l'eau et l'air protège les gens, mais alors que la CPTAQ protège les chevaux et les vaches, il n'y a pas d'organismes semblables qui puissent remettre en question l'autorisation d'un usage comme le forage de gaz de schiste en raison de considérations humaines.

Recommandations:

- Arrêter tous travaux de forage d'exploration tant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) n'aura pas les moyens de prendre des décisions sur l'ensemble de la problématique agricole – y compris les questions de protection de l'air et

7

de l'eau, la contamination du sol et les risques d'accidents et d'explosion

- Arrêter tous travaux de forage d'exploration tant que les humains ne seront pas protégés adéquatement, de même que leurs propriétés.
- Arrêter tous travaux de forage d'exploration tant qu'il ne sera pas démontré, preuves à l'appui, que la présence de puits de forage n'a pas d'incidence sur la capacité des gens de vendre leur propriété, ou à éviter que celle-ci subisse une baisse de l'évaluation municipale.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE QUEBÉCOISE ET MÈRE D'UN ADO DE 17 ANS

Contexte : *Née à Contrecoeur d'une mère québécoise de Deschambault et d'un père flamand ayant immigré de la Belgique après la seconde guerre mondiale, en 1951. Élevée sur une pépinière située sur un immense terrain en bordure du fleuve.*

Constatations:

Ayant la chance d'avoir mis en place une infrastructure de production hydro-électrique majeure et de propriété publique, le Québec est particulièrement bien placé pour devenir un leader en énergies vertes, ce que le gouvernement actuel clamait haut et fort il y a encore 18 mois. Or, le développement de l'industrie des gaz de schiste nuit au développement des énergies renouvelables et fait du Québec un nouveau cancre environnemental. C'est très différent de ce que bon nombre de Québécoises et Québécois désirent : nous avons la chance d'être les premiers au monde – et ce, sans fausse modestie – en énergie renouvelable, justement parce que nous avons déjà une production d'électricité provenant presque exclusivement de sources renouvelables. N'insultons pas l'intelligence des gens en parlant de l'hydro-électricité comme un modèle pour le gaz de schiste. Le gouvernement doit abandonner la filière de production de gaz ou de pétrole – dans laquelle nous sommes clairement incompetents, soit dit en passant . Il doit réaligner sa Stratégie pour se concentrer sur une accélération du passage aux énergies vertes et non promouvoir l'énergie fossile de concert avec les énergies renouvelables, le premier nuisant à l'autre.

À titre de Québécoise et de mère d'un ado de 17 ans qui trouve *fort débile* la situation actuelle (ses propres mots), je veux d'un Québec qui est un leader en énergies renouvelables – et pour lequel je travaille déjà d'aplomb. Je veux qu'on puisse servir de modèle pour les autres nations, et qu'on collabore avec celle-ci pour accélérer la lutte aux changements climatiques. Je m'inquiète de la planète qu'on laisse à nos enfants, et de la possibilité que nos milieux soient fortement perturbés par une industrie réactionnaire, qui profite d'un laxisme réglementaire et d'un dogme économique dépassé, pour exploiter de façon « cow-boy » une ressource qui ne lui appartient pas. Par ailleurs, la question des redevances est ridicule : demander une redevance de 12,5 %, par exemple, correspond à accepter de perdre le 89,5 % restants. C'est très mal connaître la finance que d'accepter cela et ça relève du dogme économique totalement dépassé.

Les défis environnementaux et sociaux que connaissent les jeunes sont considérables ; l'industrie du gaz de schiste en est une de trop. Au contraire, le fait de développer les énergies renouvelables vise à améliorer la situation pour ceux-ci. C'est d'autant plus important de développer ce secteur plutôt que les énergies fossiles parce que le virage vert est porteur réel d'emplois et constitue une base pour exporter

notre expertise, comme on peut le constater actuellement en Suède. Les projets de biogaz et de biométhane qui se mettent en place, par exemple, ne créent pas de controverse, bien au contraire : ils permettent aux municipalités et aux MRC de développer une expertise de pointe, tout en produisant et en gérant localement l'énergie, en collaboration avec le secteur privé. Il s'agit d'un modèle qui est beaucoup plus intéressant pour que nos jeunes prennent leur place dans la société. Plutôt que d'essayer d'implanter un modèle dépassé et perturbateur, les jeunes – et le Québec – ont besoin de modèles inspirants.

Recommandations:

- Faire une évaluation de la possibilité pour le Québec d'être leader dans les énergies renouvelables, en tenant compte entre autres de la production hydro-électrique pour soutenir l'implantation du transport électrique (automobiles et transport en commun) afin de soulager ceux-ci des combustibles fossiles.
- Travailler de concertation avec la société civile pour refaire un débat sur l'énergie, à la lumière des événements récents ; y inclure de la formation et de la sensibilisation pour les jeunes afin que ceux-ci puissent faire pleinement partie du débat.
- Évaluer les impacts négatifs de l'industrie du gaz de schiste sur un horizon minimum 20 ans, à la lumière de la vision des dires de l'industrie et du gouvernement, et en considérant les impacts financiers, environnementaux et sociaux globaux. Utiliser les 16 principes de la Loi sur le développement durable à cette fin.

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS A TITRE DE RECIPIENDAIRE DU PRIX 2008 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE DU QUEBEC

Contexte : *Récipiendaire du Prix 2008 de l'Institut de recherche en économie contemporaine pour mon mémoire de maîtrise intitulé : de la pertinence des partenariats public-privé en développement durable. Mon étude de cas était le partenariat entre la ville de Göteborg, dans l'Ouest de la Suède, et Volvo, pour le développement du biogaz comme biocarburant.*

La recherche m'a permis de développer une expertise dans le biogaz et le biométhane, ainsi que les biocarburants, tant pour ce qui est des questions économiques que pour ce qui est du développement local et international de ces filières.

Constatations:

L'industrie du gaz de schiste est basée sur la spéculation et une vision économique qui ne tient absolument pas compte de son impact sur l'environnement et les gens. Mais il y a pire : celle-ci ne considère pas son impact sur les autres aspects de l'économie, que ce soit les autres secteurs d'activité, les effets sur la santé, sur la cohésion des milieux ou sur le développement des énergies renouvelables.

Étant basée sur la spéculation, le développement du gaz de schiste se fait nécessairement en minimisant les risques et les coûts associés, en s'opposant à la réglementation et en dénigrant celles et ceux qui s'y opposent comme étant des incompetents ou – ce qu'on a entendu beaucoup – des gens émotifs. Les gens qui remettent en question le gaz de schiste ont droit à leur **opinion**. Ils ne sont pas considérés comme ayant une expertise tout aussi valable que celle de l'industrie et du gouvernement.

Le mot '**opinion**' est celui qui a été employé par le président de l'actuelle Commission du BAPE à la fin de la phase I pour inviter les gens à déposer des mémoires. Les groupes environnementaux et autres intervenants qui déposent des mémoires sont, dans bien des cas, des experts en leur domaine ; ils possèdent des maîtrises, des doctorats, ont une expérience empirique considérable. Ce ne sont pas des **opinions** mais bien des **avis** que ces personnes et organismes offrent à la société québécoise.

Pour ce qui est des questions économiques, le travail qui a été accompli par exemple par Pierre Batellier, des HEC, ou encore Normand Mousseau, de l'Université de Montréal, n'a pas été reconnu par le BAPE pour que ceux-ci soient appelés à répondre aux questions en phase I de la Commission. Bien qu'on ait fait appel à des gens des Etats-Unis pour expliquer certains aspects de l'industrie des gaz de schiste, on n'a pas cru bon faire venir également d'autres experts américains qui s'inquiètent du gaz de schiste. Je pense ici à la Dr. Theo Colborn, l'environnementaliste Lisa Sumi ou le journaliste Abrahm Lustgarten, qui documentent et analysent certains aspects de l'industrie depuis maintenant plus

années. La Commission n'a pas cru bon non plus de communiquer avec Josh Fox, réalisateur du film Gasland, qui a pourtant fait le tour de nombreux États et rencontré des personnes-clés de l'industrie du gaz de schiste aux États-Unis. Leur expertise ne vaut-elle pas également son pesant d'or, afin d'avoir les **pour** – mais également les **contre** – de cette industrie ? Le fait que le mandat de la Commission soit tronqué de cette recherche d'équilibre est symptomatique d'une situation où la spéculation joue un rôle majeur dans le développement d'une industrie qui va à l'encontre du développement durable.

Selon moi, ce sont les contraintes de la spéculation qui créent cette distorsion d'une étude de marché complète. Pourtant, n'importe quel projet d'affaires, petit ou grand, doit d'abord réaliser une étude de marché avec les opportunités et les défis, et cela entre autres afin de bénéficier du soutien de l'État ou d'ententes de financement.

La spéculation liée à l'industrie des gaz de schiste explique sans doute pourquoi on n'a pas fait d'études comparatives globales sur la rentabilité de cette industrie, en comparaison avec les énergies renouvelables : emplois, impacts sur l'environnement (entre autres sur l'air et l'eau, respect des cibles d'émissions de gaz à effet de serre, impacts sur les autres activités du territoire, impact sur la santé des populations, etc.). Cette industrie est en danger lorsque l'on commence à se poser des questions, d'où le refus de faire un moratoire pour analyser en profondeur cette industrie.

La raison est simple : lorsqu'une industrie est fortement problématique, - ce qui est le cas du gaz de schiste ou des sables bitumineux, par exemple - les risques de baisse d'une dégringolade des prix de l'action en bourse augmentent si les gouvernements commencent à questionner la pertinence, la rentabilité ou la sécurité de celle-ci. On multiplie plutôt les « ballounes » sur la rentabilité économique de celle-ci – fortement exagérée comme l'ont démontré plusieurs économistes -, on agit en toute hâte et on manipule même la façon de présenter les données. C'est le cas de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ), qui parle de **gaz** en **pieds cubes** – pour donner l'impression qu'il y en a beaucoup – et qui parle **d'eau** en **mètres cubes** – pour donner l'impression qu'il y en a peu.

On demande alors des redevances très basses – les redevances constituant une aberration en soi, tel qu'il a été mentionné plus tôt – pour tempérer l'effet de risque causés par l'incertitude et le refus des populations de ces projets. Il est très utile de lire les rapports financiers de ces entreprises pour comprendre la « game ». Or, le gouvernement a le mandat de défendre la population, non le niveau de l'action des entreprises.

Enfin, il semble incroyable que le gouvernement ne comprenne pas que le prix du gaz naturel est bas parce qu'il y a un surplus important de celui-ci : non seulement il n'est pas rentable dans les conditions actuelles de produire du gaz de schiste au Québec, mais le simple fait de le faire empirera la situation, ce qui crée des effets de distortion dans le prix de l'hydro-électricité, comme cela a été amplement démontré.

Recommandations:

- Demander une prolongation de la durée du mandat du BAPE afin de pouvoir entendre les spécialistes des Etats-Unis qui remettent en question l'industrie du gaz de schiste pour des questions de santé environnementale et autres éléments de développement durable :
 - Dre Theo Colborn, professeure émérite de l'Université de Floride, à Gainesville, Floride. <http://www.endocrinedisruption.com/>
 - Lisa Sumi, consultante en environnement et détentrice d'une maîtrise en Sciences de l'Université de Toronto. www.earthworksaction.org
 - Ron Bishop, professeur et détenteur d'un doctorat en biochimie, Collège de Oneonta, New-York <http://www.oneonta.edu/academics/chemistry/Faculty.html>
 - Josh Fox, réalisateur du film Gasland : <http://gaslandthemovie.com/>
- Demander une troisième phase à la Commission actuelle du BAPE afin que soit réalisée une étude comparative complète de la filière de gaz de schiste et des énergies renouvelables, incluant la question des emplois, des risques, des impacts sur l'environnement (entre autres sur l'air et l'eau), du respect des cibles d'émissions de gaz à effet de serre, des impacts sur les autres activités du territoire, sur la capacité d'agir des municipalités et des MRC, ainsi que des impacts sur la santé des populations.
- Revoir la question des redevances en fonction de la perte nette de la valeur du sous-sol pour le Québec et non en fonction des profits du faible pourcentage que pourraient apporter les redevances.

Conclusion

Tel que mentionné dans le document, l'industrie du gaz de schiste n'a rien à voir avec le « développement durable » et ce, de bien des aspects. Les recommandations tant professionnelles que personnelles qui sont émises dans ce mémoire ne sont que la pointe de l'iceberg du problème; un grand nombre de mémoires compléteront cette information, dont celui de l'AQLPA et du *Regroupement Mobilisation gaz de schiste*.

L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous non plus, ce qui est plutôt rassurant et témoigne de l'intérêt d'un nombre grandissant de Québécoises et Québécois pour le développement d'industries qui sont saines et le rejet de celles qui ne peuvent l'être. Il est très difficile de comprendre l'engouement actuel pour le gouvernement face à l'industrie du gaz de schiste. Il est contre-productif que les divers groupes environnementaux, sociaux, voire bon nombre d'économistes, d'ingénieures, de congrégations religieuses, de politiciennes et politiciens, de gens « ordinaires », doivent passer tant de temps à expliquer à quel point il s'agit d'une industrie qui va à l'encontre du bon sens, mais également des aspirations du Québec.

Les sondages et les nombreuses demandes de moratoire et de BAPE génériques sont très claires : le Québec ne veut pas de gaz de schiste si l'environnement et la santé des gens est en jeu, ce qui ne peut être évité. Et contrairement à ce qui a été affirmé, il est faux de dire que la Stratégie énergétique 2006-2015 : le terme « schiste » ou même « shale » n'apparaît nulle part dans la Stratégie inclut le développement du gaz de schiste.

Je souhaite ardemment que, tout comme le Suroît et pour ce qui est de l'éthanol, on comprenne que le développement du gaz de schiste est une aberration dont les désavantages dépassent largement les profits. Je suis en mesure de dire que 18 mois de recherche n'ont fait que confirmer ce fait, et non le démentir. Ce n'est pas la position d'une immobiliste, émotive de surcroît, que vous venez de lire ; au contraire, tout comme bien de mes collègues professionnels, de mon cercle familial et de bons nombre de copains/copines et voisins/voisines, c'est d'un Québec vert que je veux. Et tant chez Bebop et cie qu'à l'AQLPA, cela constitue mon quotidien.

Annexe : Curriculum Vitae

C. KIM CORNELISSEN CURRICULUM VITAE

FORMATION ACADÉMIQUE

- Maîtrise en études urbaines (M.Sc.), École des Sciences de la gestion, UQÀM
 - Sujet du mémoire: *De la pertinence des partenariats public-privé en développement durable : le cas de Biogas Väst en Suède*
 - *Prix 2008 de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) pour le meilleur mémoire de maîtrise*
- Baccalauréat en urbanisme, École des Sciences de la gestion, UQÀM (1998).
- Baccalauréat en guitare jazz et composition, Université Concordia (1986).

STATUT PROFESSIONNEL

Propriétaire de [Bebop et cie](#) depuis 1992, qui œuvre en développement régional et international.

Secteurs d'expertise : développement durable, mobilité durable, biogaz et biocarburants, liens Suède-Québec, égalité femmes-hommes (économie et politique).

Réalisations majeures :

- Traduction de logiciels et manuels d'utilisation en génie électrique – *CIME* – 1994-1995.
- Restructuration d'un site multifonctionnel franco-allemand en fonction des critères de développement durable (Île aux Épis-Kehl), *Agence d'urbanisme de Strasbourg*, France – 1997.
- Coordination et direction générale *des Amis de la Maison Tétro-Ducharme*, incluant l'élaboration, le plan d'affaires et les négociations pour l'achat et le transport d'une maison du XVIII^e siècle dans le but d'en faire un centre d'interprétation de la vie quotidienne rurale à cette époque (environnement, société, économie) – 1997-2001.
- Élaboration du portrait et analyse de la situation du logement dans la MRC du Bas-Richelieu, incluant des préoccupations sur l'environnement et les conditions de logement des démunis – *GRTHS* – 1998.
- Participation à l'analyse et la rédaction de mémoires pour deux organismes environnementaux – Commission Beauchamp – BAPE sur l'eau – 1999.
- Renaturalisation du quai municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu en mode communautaire, incluant l'élaboration et la coordination de la Fête de l'eau – 1999-2000.
- Coordinatrice du Réseau des élues municipales de la Montérégie (RÉMM) -2001-2004
- Coordinatrice du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) -2004-2008

- Entrevues auprès de comités consultatifs en urbanisme sur des questions environnementales et d'aménagement du territoire – Recherche sous la direction de Winnie Frohn - UQAM – 2001.
- Soutien technique pour le *Conseil régional en développement de la Montérégie* (CRDM) – 2001-2004
 - Dossiers : politique municipale, ruralité, forêts, transport, élaboration d'une banque de photos.
 - Représentante pour le comité condition féminine dans les dossiers de transport et d'environnement.
 - Co-coordination de la mission d'études Québec-Suède 2003 pour un groupe de 10 femmes, incluant les relations internationales, la rédaction du rapport et le colloque post-mission. Responsable des dossiers d'environnement et développement durable, de transport, de développement rural et de politique municipale.
 - Co-présidente du comité régional de concertation en transport des personnes et des marchandises de la Montérégie – 2001 et 2003-2004.
 - Représentante du secteur municipal pour la rédaction du cadre de référence en développement durable – 2004.
- Présentation de la situation environnementale au Québec en lien avec le transport au siège social de Volvo Cars, à Göteborg, en Suède – 2005.
- Présentation de nombreuses conférences et rédaction d'articles sur le biogaz comme biocarburant, l'énergie et le développement durable (2005-2009), dont:
 - Éditions 2006 et 2007 du *Salon national de l'environnement*.
 - *Association québécoise du transport et des routes* – conférences annuelles 2007 et 2008.
 - UQAM, UQAC, Université de Sherbrooke, Université de Montréal.
 - Ministère des Transports, Secrétariat à la Condition féminine.
 - *Solidarité rurale et Réseau québécois de Villes et Villages en santé*.
 - Revues: *Energigas* (Suède), *Réseaux*, *Routes et transport*, *Contact Affaires*.
 - Chapitre sur l'éthanol dans le livre : *Porcherie : la porciculture intensive au Québec*.
 - Divers chapitres sur l'énergie dans le livre *Maître chez nous au XXIe siècle*.
- Traduction de la stratégie climatique de Växjö, en Suède, 2007.
- Élaboration et tenue d'un colloque sur le développement durable, *Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est* – 2007.
- Rédaction et présentation de mémoire sur le plan d'action et la stratégie de développement durable du Gouvernement du Québec pour le *comité femmes et développement régional* ainsi que la *Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est (CRÉ)* – 2005 et 2006.

- Rapport et colloque sur le lien entre l'égalité entre les femmes et les hommes, le développement durable et le développement des régions du Québec – *CIAFT* – 2006.
- Atelier de réflexion sur l'alternative aux barrages hydro-électriques sur les petites rivières, *Fondation Rivières*, 2006.
- Présentation d'une stratégie de développement du marché du biogaz comme biocarburant au Québec et au Canada, incluant une campagne de promotion – *Business Region Göteborg*, Suède – 2008.
- Élaboration et rédaction de la Charte régionale en développement durable de la Montérégie-Est pour la *CRÉ Montérégie-Est* – 2008.
- Élaboration de stratégies et planification en développement durable ainsi que co-coordination de l'Agenda 21 de Sorel-Tracy, *Technocentre en écologie industrielle*, Sorel-Tracy, depuis 2008.
- Conférences en développement durable et énergie pour l'Agence Terre à Terre, depuis 2008.
- Soutien technique à l'élaboration du plan d'action en développement durable, *ITHQ*, 2009.
- Conférencière au Maroc sur le lien entre égalité femmes-hommes et le développement durable, *groupe ORGA* – 2009.

Membre de conseils d'administration (mandats échus) :

- Conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu (transport, urbanisme et mise en valeur du territoire) – 1998-2005.
- Conseil régional en environnement de la Montérégie – 1998-2000.
- Table nationale de l'herbe à poux 2000-2001.
- Comité condition féminine en développement régional du CRDM – 2000-2004.
- Réseau québécois des femmes en environnement (2001-2002).
- Membre de la Commission environnementale CRÉ Montérégie-Est – 2007-2009.
- Co-fondatrice du mouvement MCN 21.

Membre de conseils d'administration (mandats en cours) :

- Vice-présidente AQLPA (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique).
- Comité Femmes et développement régional de la CRÉ Montérégie-Est – CFDRME (dossier environnement et développement durable).
- Observatrice au c.a. du Réseau québécois des femmes en environnement (RQFE) et représentante du RQFE au CFDRME.
- Fonds en efficacité énergétique (FEE) de Gaz Métro.

Associations professionnelles :

- Association des professionnels du développement durable (APPROD)
- Comité Quest Québec (systèmes d'énergie de qualité pour les villes de demain)

Autres activités liées au développement durable :

- Chroniqueuse et analyste :
 - Émission radio hebdomadaire sur l'environnement / développement durable, FM 103,3.
 - Magazine de l'Association québécoise d'urbanisme
 - Gaia Presse (e-magazine environnemental)
- Analyste pour SÉ-AQLPA dans les dossiers présentés à la Régie de l'énergie.

Prix (autres que celui de l'IRÉC 2008 pour le mémoire de maîtrise) :

- Premier prix de la *Société d'histoire Beloeil-Mont-Saint-Hilaire* (2000).
- Seul prix du concours de littérature *Sisyphes/Remue-ménage* (2003).
- Premier prix du concours de littérature des *éditions Lurelu* : conte pour les 5-9 ans (2003).
- Premier prix du concours littérature pour adultes *La plume d'Or* (2004).

ⁱ http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/cat_prof_ssectr_activ/professions/pop_active/i1_5_2005.htm